

L'eau vive.



Vive l'eau!

LA RENATURATION DES RIVIÈRES GENEVOISES.

 **DIA** 
Département de l'intérieur, de l'agriculture,
de l'environnement et de l'énergie



Les cours d'eau du canton de Genève, nous y sommes tous attachés!

Et nous ne pouvons qu'être préoccupés de leur état de santé. Enserrés de constructions, canalisés, certaines fois enterrés... nos cours d'eau ne peu-

vent plus remplir que très partiellement leur rôle. Dans une eau dégradée, la piscifaune et la flore ont du mal à survivre. La diversité biologique s'appauvrit. De plus, la canalisation des cours d'eau, ainsi que l'étanchéification des bassins versants, accroît l'importance des crues et les risques d'inondation.

Voilà pourquoi la renaturation des cours d'eau genevois est aujourd'hui une des priorités du Conseil d'Etat. Son but est simple: il faut que les rivières et les rives retrouvent leurs fonctions naturelles.

Atteindre un tel objectif n'implique pas un retour au passé. Tout au contraire, c'est en mettant en oeuvre les connaissances les plus actuelles que nous entendons intervenir. Nous savons aujourd'hui que la maîtrise des crues passe par une meilleure gestion des eaux de tout le bassin versant plutôt que par le bétonnage des rives. Nous savons aussi que l'utilisation, indispensable, de l'énergie hydraulique est compatible, moyennant certaines précautions, avec la préservation de biotopes de qualité.

C'est la raison pour laquelle, aussi bien la législation fédérale que la législation cantonale, voulue par le parlement genevois, mettent l'accent sur la restauration des rivières et de leurs rives en faisant usage des connaissances acquises par des dizaines d'années d'observation et d'expérience.

Renaturer les rivières, ce n'est pas seulement améliorer la qualité des eaux. C'est aussi aménager les rives pour qu'elles remplissent leurs fonctions d'épuration des eaux, d'abri pour la faune et de but de promenades, car l'homme a sa place dans la nature.

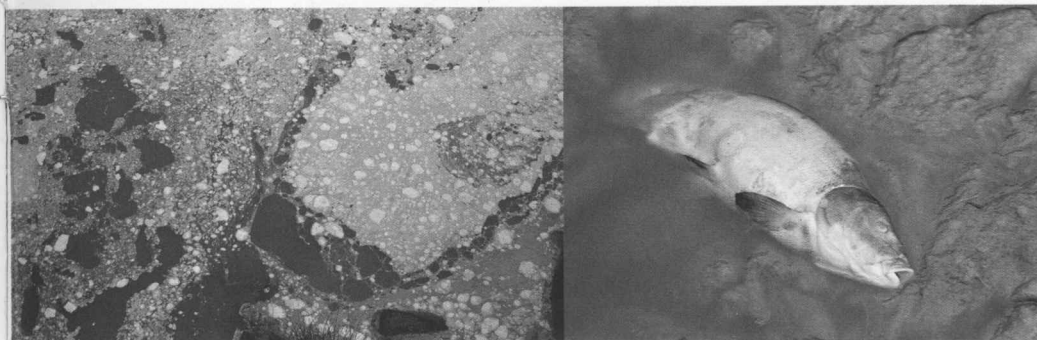
Le but de cette brochure est donc de vous présenter les différentes facettes du programme de renaturation que nous mettons en oeuvre avec l'ensemble des partenaires concernés et notamment de nos voisins français, puisque la plupart de nos cours d'eau trouvent leur source en France.

Ensemble nous avons un objectif: des rivières vivantes!

Robert Cramer

Conseiller d'Etat chargé du département
de l'intérieur, de l'agriculture,
de l'environnement et de l'énergie

Le saviez-vous? Un litre d'huile de vidange dans la nature finit par polluer à lui seul un million de litres d'eau.



Lors de l'opération de nettoyage des rives de l'Aire, pas moins de 10 tonnes de déchets divers ont été évacués en une journée.

En 1998, une opération similaire sur la Drize avait permis de récolter 50 tonnes de déchets, toujours en une seule journée!



Chacun de nous utilise environ 180 litres d'eau par jour:

- douche, bain, toilette (69 litres)
- WC (59 litres)
- lessive, vaisselle, nettoyage (38 litres)
- boisson, cuisson, arrosage (14 litres)



La baignade est déconseillée dans toutes les rivières du canton pour des raisons sanitaires, mais aussi pour protéger les fragiles milieux humides et les poissons. Elle est interdite dans l'Aire.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à appeler les services suivants:

- Cellule "Renaturation des cours d'eau et des rives", pour le programme de renaturation du canton et les contrats de rivière transfrontaliers. (tél. 022 327 70 84)
- Service cantonal d'écotoxicologie Ecotox, pour des questions sur la qualité chimique, biologique et bactériologique des eaux du lac et des rivières. (tél. 022 781 01 03)
- Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage SFPNP, pour la faune, la flore, la pêche et les paysages. (tél. 022 319 29 81)
- Service du lac et des cours d'eau, pour la protection, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et du lac ainsi que la gestion hydraulique. (tél. 022 327 46 41)
- Service cantonal de géologie, pour tout ce qui touche aux eaux souterraines. (tél. 022 327 55 08)
- Service des contrôles de l'assainissement, pour des questions de pollution des eaux et les accidents. (tél. 022 795 82 00)
- Service Inf-eau-déchets, pour les questions liées aux déchets et aux eaux usées. (tél. 022 327 47 11).

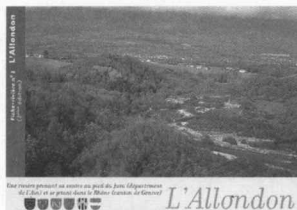
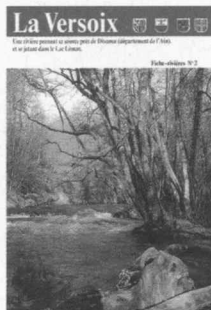
Pour commander cette brochure (Fr. 8.-), adressez-vous à:

Cellule "Renaturation des cours d'eau et des rives"
Environnement
Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie
Case postale 206
1211 Genève 8
Tél. 022 327 70 84
Fax 022 327 43 24
www.geneve.ch/diae

Photographies:
C. + V. Blatt/Lightmotif
Edmond Pongratz/Pro Natura GE
Jean-Marc Mitterer
Verena Lubini
Robert Maier/Sutter
Museum de Genève
DIAE

Conception et rédaction:
Rossel Marketing Communications SA

A l'initiative de l'Etat de Genève, de petites brochures format de poche, baptisées fiches-rivières, ont été éditées. Elles fourmillent de renseignements sur les cours d'eau, leur flore et leur faune. En outre, elles donnent de précieux conseils de promenades. De plus, plusieurs brochures sont en préparation ou en cours de réimpression (Arve, la Laire, Marquet/Gobé/Vengeron, Rhône, Nant d'Avril, Foron, Seymaz). Renseignez-vous!



*Pour commander nos
fiches-rivières gratuites,
adressez-vous à Ecotox:*

Service cantonal
d'écotoxicologie
Av. Sainte-Clotilde 23
Case postale 78
1211 Genève 8
Tél. 022 781 01 03

